Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 4

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

54e année | Avril 1962 | N° 4

L'avenir des assurances sociales suisses et les efforts d'intégration européenne

Conférence de M. *H.-P. Tschudi*, conseiller fédéral,
à la Société d'économie publique du canton de Berne

I. Etat et tendances de l'évolution des assurances sociales suisses

Pour émettre des considérations sur les tendances de l'évolution de nos assurances sociales, il faut se rappeler quels furent leur point de départ et leur histoire jusqu'à ce jour. Les assurances sociales, comme d'ailleurs toute la politique sociale moderne, ont leur origine dans le fait qu'au XIXe siècle les ouvriers se trouvaient dans une situation insupportable du fait de salaires trop peu élevés, d'une durée de travail excessive, de l'insuffisance des mesures de protection en matière d'hygiène, enfin de l'absence de toute assurance contre les vicissitudes de l'existence. Il était indispensable de prendre des mesures en faveur des salariés. Grâce à la politique sociale de l'Etat, à l'action syndicale, à l'augmentation chez les employeurs du sens de leurs responsabilités et à l'accroissement du produit de l'économie, le niveau de vie des salariés s'est beaucoup amélioré depuis le siècle dernier. Il n'en demeure pas moins que, à l'heure actuelle encore, la grande majorité des salariés ne dispose pas d'un salaire leur permettant de constituer des réserves importantes en vue de la vieillesse et des coups du sort. Les salariés vivent au jour le jour. C'est pourquoi les institutions d'assurances sociales qui couvrent les risques de la perte de la capacité de travail en raison de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou de l'accident, ainsi que les risques de la perte des possibilités de travail en raison d'une crise ou du service militaire sont d'une indiscutable nécessité.

Bien que les problèmes sociaux de notre époque soient apparus dans toute leur acuité en tant que problèmes d'ouvriers, les assurances sociales suisses les plus importantes n'ont pas été conçues, à l'inverse de beaucoup d'assurances étrangères, comme des assurances de classes réservées aux salariés. L'AVS, l'assurance-invalidité,